

FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE À L'ESSIEU (peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. Les formulaires de TVA (3310A ou CA12) constituent une déclaration de la taxe à l'essieu.

V-VÉHICULES UTILISÉS NON EXONÉRÉS_ÉLÉMENTS À PORTER SUR LES FORMULAIRES DE TVA

V-VÉHICULES UTILISÉS NON EXONÉRÉS_ÉLÉMENTS À PORTER SUR LES FORMULAIRES DE TVA				
	Nombre de véhicules	dont nombre de véhicules rail-route	Montant de la taxe	
1-Véhicules à moteur isolés	PTAC inférieur à 27 t		1a	
	PTAC supérieur ou égal à 27 t		1b	
2-Ensembles articulés constitués d'un tracteur et d'une semi-remorque	PTRA inférieur à 39 t		2a	
	PTRA supérieur ou égal à 39 t		2b	
3-Remorques de la catégorie O4			3	
				Montant total de la taxe à reporter sur le formulaire de TVA